

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 4/11/2013	Dossier complet le 7/11/2013	N° d'enregistrement F-082-13-C-0093

### 1. Intitulé du projet

Pose d'écrans de filets protecteurs sur le versant de la Saulcette situé au-dessus de la voie ferrée sur la commune de Moutiers.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51a	Défrichement d'une superficie inférieure à 25 ha (3.7 ha) sur un massif boisé d'environ 40ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Pose d'écrans de filets protecteurs sur le versant de la Saulcette en amont de la voie ferrée reliant St-Pierre d'Albigny à Bourg St-Maurice, en complément de ceux déjà existants.

Réhausse et mise à niveau du système de détection des chutes de rochers existant le long de la voie ferrée.

Réalisation de chemins dans le versant permettant et/ou facilitant l'accès aux écrans pour leur inspection et maintenance future.



## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de sécuriser les circulations ferroviaires:

- En arrêtant la majeure partie des chutes de rochers avant qu'elle n'atteigne la voie ferrée. Des écrans de haute capacité de 5 000 kJ seront disposés en double nappe sur une longueur cumulée de 1450m. La première nappe permettant de freiner les blocs et la seconde permettant théoriquement de les stopper. Des écrans de filet de 5000 kJ et de 1000 kJ seront disposés en simple nappe sur une longueur cumulée de 200m.
- En garantissant la détection des éventuels blocs parvenant jusqu'à la voie ferrée (la rupture d'un fil agit sur la signalisation en arrêtant les trains). Cette détection verticale sera réhaussée à la hauteur de 8,5 m sur 70 ml et à 8 m sur 50 ml.

Une étude trajectographique réalisée par le CETE en 2009 a mis en évidence :

- que la détection verticale actuelle pourrait être mise en défaut,
- que les écrans pare-blocs existants sont insuffisants en terme d'énergie et en terme de hauteur : les énergies calculées atteignent et dépassent 5000 kJ pour une capacité des écrans actuels de 500 kJ à 1500kJ et la hauteur actuelle des écrans est de 2.5 m pour des hauteurs de passage théoriques supérieures à 4 m.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation étalée sur 2 années afin que les travaux soient réalisés en dehors des périodes critiques (présence de neige et période de dégel). Le défrichement sera réalisé en période automnale, plus favorable pour la faune et la flore.

- Amenée du matériel par la voie ferrée et par hélicoptage (pas de possibilité d'accès par les ouvrages sous VF car sous dimensionnés). Engins mécaniques employés de type pelle araignée.

- Préparation du terrain: Défrichement en période automnale sur une bande de 12m de part et d'autre des écrans utile à la réalisation des ancrages.

Réalisation d'un sentier élargi à 4m pour permettre l'accès aux écrans les plus éloignés à une pelle araignée pour les travaux et pour la maintenance ultérieure.

Afin de ne pas réactiver certaines zones d'éboullis devenues stables, il est prévu d'adapter les travaux d'abatage et de broyage afin de ne pas trainer ni évacuer les arbres en contrebas (broyage sur place favorable à la pédogénèse ou mise en andain favorable à la faune).

- Arasement ponctuel de 2 butes péjorantes vis à vis des trajectoires des chutes de blocs. Le volume étant faible, les matériaux retirés seront redispesés sur place à proximité. Pas d'évacuation prévue.

- Pose des écrans de filets sur le versant par hélicoptage

- Réhausse de la détection le long de la voie ferrée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Maintenance courante du site et des accès.

Remise en état éventuel des écrans suite à éboulement.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- DUP. Des négociations d'achat sont en cours mais nous n'avons pas aujourd'hui la certitude que l'expropriation ne sera pas nécessaire.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	3.7 ha
Superficie du massif	40 ha
Superficie globale du projet	4.5 ha
Linéaire des écrans pare-blocs	1650 m environ

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit "La Saulcette"  
73 600 Moutiers

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 06° 32' 49" 1E Lat. 45° 29' 25" 7N

Point d'arrivée : Long. 06° 33' 07" 1E Lat. 45° 29' 47" 5N

Communes traversées :

Moutiers

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Versant pentu avec cônes d'éboulis.

Le site est occupé par une végétation arbustive et arborée (Pinède, chênaie, érable, fourrés arbustifs).

Présence de prairies.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS, modification n°3 du 20/04/2010  
Secteur en zone ND (zone naturelle)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 n° 73130005 " falaises, boisements et garides de Montgalgan" ZNIEFF 2 n°7313 " Adrets de la moyenne Tarentaise"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour la Savoie, 2010-2013. arrêté le 21/12/2010

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn, prescrit le 25/08/1999 et approuvé le 11/02/2004. -> Projet hors secteur PPRn PPRi de l'Isère et de ses affluents prescrit le 26/09/2011. -> Projet hors secteur du PPRi
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Perturbations temporaires en phase travaux par la présence de personnes et d'engins.                      Perturbations liées aux actions de débroussaillage et au défrichement qui seront nécessaires à la réalisation des ouvrages. Il a été recherché à limiter au maximum ces surfaces.                      Le site est à l'intérieur d'une ZNIEFF 1. Les premières recherches d'un bureau d'études spécialisé montrent que certaines espèces protégées (aster Amellus) et habitats remarquables sont potentiellement présents sur la zone des travaux.                      La SNCF prévoit donc de faire réaliser en 2013-2014 un diagnostic faune, flore, habitat.                      Le projet prévoit le fractionnement des linéaires d'écrans afin de réaliser des "chicanes" pour faciliter le déplacement des animaux entre les écrans. Ainsi, la perturbation en phase exploitation sera faible.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les surfaces défrichées à proximité des prairies peuvent présenter un intérêt pour les espèces affectionnant les milieux dégagés.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par le fait du défrichement: Broyage des végétaux et mise en andains des plus gros éléments.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	secteur situé en dehors de la zone à risque de l'usine classée SEVESO située sur la zone industrielle de Pomblière. Présence de lignes électriques aériennes de haute tension près de la tête du tunnel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone soumise au risque "chute de blocs"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux: débroussaillage/ défrichement, terrassements, rotation d'hélicoptère. Proximité de la voie ferrée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, vibrations liées au terrassement et aux ancrages. Proximité de la voie ferrée
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	en phase travaux, rejet de polluants lié à la circulation des engins et véhicules.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets potentiels, issus du chantier seront tous évacués du site. Ils seront non dangereux et inertes.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact non négligeable sur le paysage en phase travaux.  Impact résiduel faible en exploitation sur le paysage de par la reprise de la végétation autour des ouvrages.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact Positif sur la sécurité des circulations ferroviaires et régularité de l'exploitation. Sécurisation de la RN90, de la zone d'activité, d'une zone d'habitations sur la commune de Pomblière et des lignes électriques aériennes.



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences principales identifiées sont l'aspect paysager et la perturbation de la faune et de la flore.  
La reprise progressive de la végétation sur les surfaces défrichées limitera l'impact visuel des écrans. Le secteur est faiblement urbanisé.  
Le diagnostic faune / flore / habitats qui sera réalisé permettra d'identifier si le projet est en présence d'espèces protégées ou d'habitats remarquables. Certains aspects du projet pourront alors être adaptés (en dehors des écrans qui ont eux une position et un linéaire fixé par une étude trajectographique de simulation de chute de blocs) afin que l'impact résiduel du projet soit nul.

La mise en sécurité des circulations ferroviaires est l'objectif premier de RFF et SNCF. Elle sera faite en tenant compte des enjeux environnementaux majeurs du site.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de zonage des surfaces à défricher - 1/2500ème

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Fait à

Lyon

le,

4 novembre 2013

Signature



M. GERBER





899 000 St Pierre d'Albigny à Bourg St Maurice  
du Km 55,110 à 55,965  
Versant de la Saulcette

Echelle : 1/25 000ème



**Localisation du projet et de ses abords**  
**Secteur de la Saulcette**



Boisements

Protections présentes

Voie ferrée

Habitations

Zone artisanale

L'Isère

RN90



0 50 100m

Source : Orthophotoplan IGN - 2009



**Photographies du site et leur localisation sur orthophotoplan**



Photo décembre 2012- SNCF

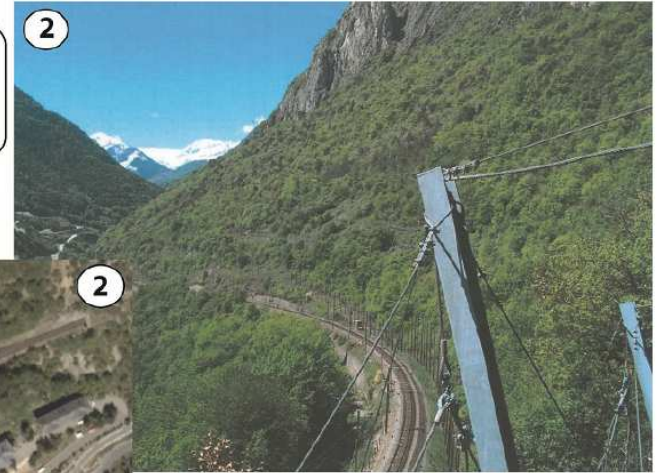


Photo été 2011- SNCF



Photo décembre 2012- SNCF



Photo décembre 2012- SNCF



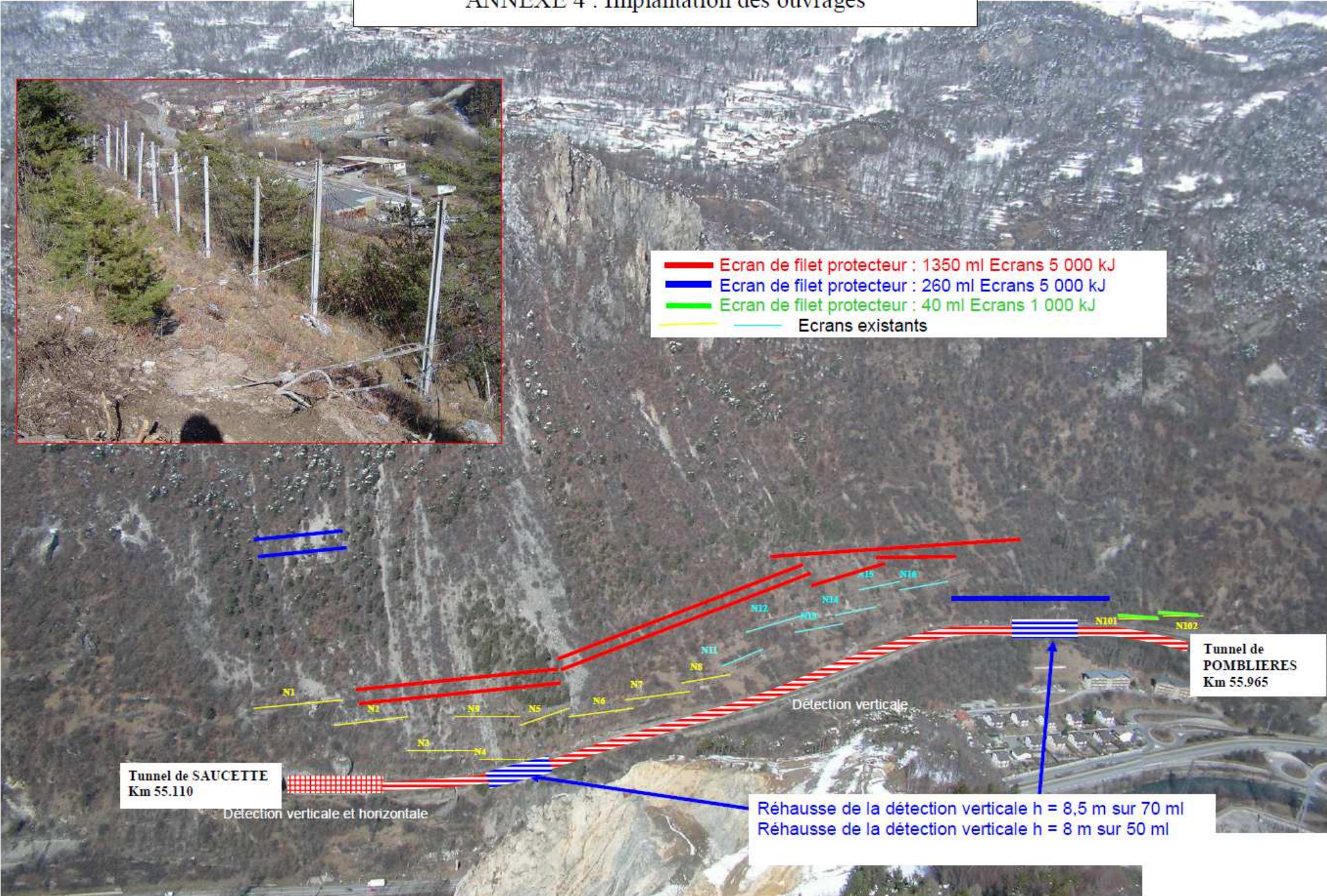
# ANNEXE 4 : Implantation des ouvrages

Alt NGF 900 m



- Ecran de filet protecteur : 1350 ml Ecrans 5 000 kJ**
- Ecran de filet protecteur : 260 ml Ecrans 5 000 kJ**
- Ecran de filet protecteur : 40 ml Ecrans 1 000 kJ**
- Ecrans existants**

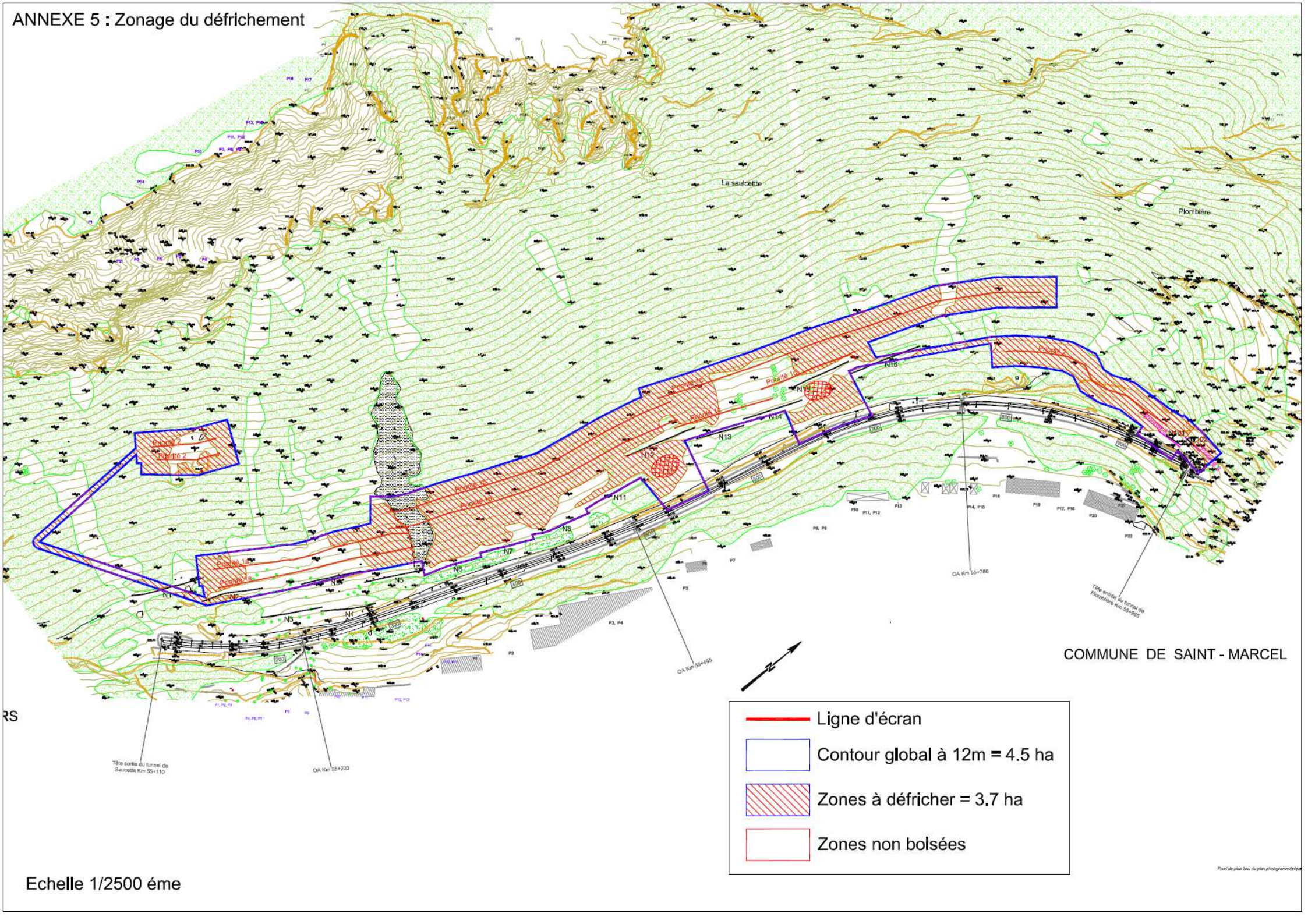
Alt NGF 700 m



Alt NGF 490 m



ANNEXE 5 : Zonage du défrichement



COMMUNE DE SAINT - MARCEL

Echelle 1/2500 ème

Fond de plan issu du plan photogrammétrique